

COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2022/01/13-02

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du 13 janvier 2022, sous la présidence de M. Eric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par M. Lionel NICOD, Vice-président Formation,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la circulaire n°2019-030 du 10 avril 2019 portant mise en œuvre de la suspension temporaire des études dite période de césure dans les établissements publics,

Vu le cadrage Césure approuvé par le Conseil d'Administration d'Aix-Marseille Université du 28 juin 2016,

Vu le cadrage Césure modifié en Conseil d'Administration d'Aix-Marseille Université du 23 juin 2020 après avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'Aix-Marseille Université du 18 juin 2020,

Vu les arrêtés de proclamation des résultats des élections à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'Aix-Marseille Université en date du 26 novembre 2021,

DÉCIDE :

OBJET : désignation nominative des membres étudiants élus de la Commission de la Formation et de la Vie Etudiante appelés à siéger au sein de la Commission ad hoc Césure

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve la désignation de :

- M. Théo LESCENT,
- M. Nicolas MASTORCHIO.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Présents et représentés : 29

Fait à Marseille, le 13 janvier 2022



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université